

FORMULAIRE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

Titulaire et coordonnées du compte			
Prénom et nom du titulaire :		No de téléphone :	
Numéro d'employé :		Unité administrative :	
Adresse (rue, ville, province) :			Code postal :
Nom de l'institution financière :	N° de l'institution :	N° de transit :	N° de compte :
Joindre un chèque portant la mention « Annulé » si les coordonnées bancaires ci-dessus sont différentes de celles de votre dépôt de salaire. Je garantis que toutes les personnes dont les signatures sont requises pour ce compte ont signé l'accord ci-après.			

Organisme bénéficiaire – Information de contact	
Nom de l'organisme : CHU de Québec – Université Laval	N° de téléphone : 418-821-0999, option 2
Adresse (rue, ville, province) : 775, rue Saint-Viateur, Québec (Québec)	Code postal : G2L 2Z3

Autorisation de retrait
Je, soussigné(e), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus. Le montant ainsi prélevé couvrira les assurances collectives, le stationnement, le fond de pension ainsi que toute déduction allant en arrérage. Au début de votre congé sans solde, vous recevrez un courriel du Service de la paie régionalisée vous indiquant le montant qui sera prélevé dans votre compte bancaire et la date du premier prélèvement. Le CHU de Québec – Université Laval ne peut être tenu responsable pour les frais occasionnés par un compte en banque insuffisant. Signature de l'employé(e) : _____ Date : _____

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis écrit de 14 jours. Pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.paielements.ca. Retournez votre demande de révocation par courriel à l'adresse suivante : Courriel de l'interne : 03 CIUSSS DRF PAIE CHU Courriel de l'externe : paie.chu.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir des informations supplémentaires sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.paielements.ca.
